

# Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment suivant sera absorbé par le compartiment JPMorgan Funds – US Select Equity Plus Fund (le « **Compartiment absorbant** »), dans lequel vous détenez des actions, le 15 septembre 2023.

- JPMorgan Funds – US Opportunistic Long-Short Equity Fund (le « **Compartiment absorbé** »)

**Cette fusion n'aura aucun impact négatif sur la valeur, les frais ou la performance de votre investissement.**

A la date de la fusion, les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant. La fusion augmentera les actifs sous gestion du Compartiment absorbant.

Le Compartiment absorbant ne fera pas l'objet d'un rééquilibrage et il ne supportera aucune dépense associée à la fusion. Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus cumulés du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant, et le Compartiment absorbé cessera d'exister.

**Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après.** Les ordres de souscription, de conversion et de rachat au titre du Compartiment absorbant ne seront pas suspendus aux fins de la fusion.

Pour toute question après lecture des informations fournies ci-dessous, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

## Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 15 septembre 2023 à 14 h 30 (CET)

**Motif de la fusion** Le Compartiment absorbé a enregistré d'importantes sorties de capitaux. Le Conseil estime que ses perspectives de croissance sont limitées et qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires des deux compartiments de fusionner le Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant, lequel est plus volumineux et doté d'un meilleur potentiel de croissance et bénéficiera d'éventuelles économies d'échelle.

### LA FUSION

**Date de la fusion** 15 septembre 2023

**Date limite de réception des ordres de rachat** 15 septembre 2023 à 14 h 30 (CET)

**Compartiment absorbant (votre compartiment)**

JPMorgan Funds – US Select Equity Plus Fund

**Compartiment absorbé (Compartiment qui sera absorbé par le vôtre)**

JPMorgan Funds – US Opportunistic Long-Short Equity Fund

### VOS OPTIONS

- 1 Ne pas intervenir.** Votre placement évoluera comme auparavant.
- 2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre Compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document

d'informations clés (DIC) de tout Compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus de la SICAV.

**3 Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

**Nous vous invitons à passer les options 2 et 3 en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier.** Ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

**Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de conversion ou de rachat ne vous sera imputée,** sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

Les commissions de rachat ne sont pas applicables à la Belgique. Les demandes de rachat et de conversion s'effectueront sans frais sauf taxes éventuelles.

*Actionnaires allemands : Il est prévu que la fusion ait un effet fiscal neutre conformément à l'article 23 de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.*

*De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DIC des Compartiments, le prospectus et les derniers rapports financiers de la SICAV, sont disponibles à l'adresse [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu) ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu).*

*Les actionnaires ont la possibilité d'obtenir le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur la fusion en s'adressant au siège social ou à leur représentant local.*

Pour toute question sur les changements mentionnés, veuillez contacter le Siège social de la SICAV ou votre conseiller habituel. La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clés (DIC), ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement sur notre site [www.jpmorganassetmanagement.be](http://www.jpmorganassetmanagement.be).

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama [www.beama.be](http://www.beama.be) et sur notre site [www.jpmorganassetmanagement.be](http://www.jpmorganassetmanagement.be).

## LA SICAV

**Nom** JPMorgan Funds

**Forme juridique** SICAV de droit luxembourgeois

**Type de fonds** OPCVM

**Siège social**

6, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

**Téléphone** +352 34 10 1

**Fax** +352 2452 9755

**Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)** B 8478

**Société de gestion** JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.